



Assemblée Générale 2023

PROCÈS VERBAL du 29/09/2023

2nd convocation

L'Assemblée Générale Ordinaire du club du tir Sportif Rupificaldien s'est tenue dans une salle du stand de tir 150 route du Mûnac 16110 Agris le 29 septembre 2023.

Les adhérents avaient été convoqués par affichage au sein du club et par courriel. La convocation comprenait l'ordre du jour, et un pouvoir.

Etant la seconde convocation, il y avait absence de quorum nécessaire.

Il y a 41 présents et 2 représentés.

Le Président, Mr PROUST ouvre la séance à 20h40 et souhaite la bienvenue aux participants.

I. Mot de bienvenue du Président.

Mr Proust souhaite la bienvenue aux présents.

II. Adoption du PV de l'AG du 09 septembre 2022.

Les PV des l'AG du 16 et du 22 septembre 2022 sont acceptés à l'unanimité.

III. Rapport moral et sportif du Président, vote.

Le Président pense que la passe une période charnière dans l'organisation du club qui tend à se professionnaliser :

- Une meilleure structuration de l'accueil :
 - o Présentation du responsable des permanents, olivier Delauge, chargé de la gestion des plannings, du processus de recrutement, de la gestion des encaissements.
- Mise en place d'un pôle administratif étendu :
 - o Yoann Leblanc, chargé du suivi des dossiers dans la vie du tireur sportif.
 - o Alain Broussard, chargé des prises de licences.
- De nouvelles ambitions pour l'école de tir :
 - o Rapport de la saison par Aurélie Leclerc,
 - o Retour sur une école qui attire même les adultes.
- Une augmentation de l'encadrement :
 - o Présentation de l'encadrement actuel, appel à candidature.
- Mise en place d'un Pôle communication :
 - o Présentation d'Alain Pigeon, chargé des relations institutionnelles.
- Une extension des horaires le weekend :
 - o Ouverture sur la totalité du weekend avec un créneau gros calibre.
- Plus de personnes pour la vérification / l'entretien des installations :
 - o Entretien et réparation des pas de tir, espaces verts, récupérateurs de balles.
- Accent sur le Pôle compétition :
 - o Présentation de Cédric Stasse, référent compétition du T.S.R., qui s'occupe de la partie inscription, recrutement, et logistique.

Pour la saison 2022 / 2023, il est noté que sur 285 licenciés, 34 étaient des femmes.

Pour la nouvelle saison, sur 187 licenciés, déjà 24 sont des femmes.

Mr PROUST fait un débriefing sur les évolutions réglementaires dans le monde du tir.

Il souligne qu'à compter de cette année, les autorités vont contrôler physiquement les stands du département. Cette commission a la charge de contrôler la sécurité des installations et du stockage des armes. Nous concernant, des recommandations sur certains accès ont été relevés.

Il est mis en avant la dualité du club : tir de loisir / tir sportif.

La question est posée pour savoir si des membres avaient des remarques à faire sur le rapport moral. Personne ne demandant la parole, les applaudissements clôturent le rapport moral.

IV. Rapport du Trésorier, rapport des vérificateurs aux comptes, approbation du rapport financier, vote.

A suivre le compte de résultat de cette année :

TIR SPORTIF RUPICALDIEN - Compte de résu		Etat du 01/09/2022 au 31/08/2023	
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 - Achats	17 706,57 €	70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestation de service	9 010,45 €
601- Matières premières (Bois, sable, matériaux d'atelier)	1 751,29 €	701-Marchandises licenciés (fournitures de tir: cibles...)	3 786,45 €
602- Autres fournitures (pr-dt alimentaires, pdt entretien, dés herbant)	3 153,76 €	702- Autres marchandises (tee shirts, gilets, sets de table)	919,00 €
604- Prestations de services (documentation, revues)	53,00 €	704 Prestations (cours & stages, journées découverte)	1 795,00 €
605 Equipements licenciés (armes, lunettes, casques, cibles...)	6 130,34 €	705 Equipements licenciés (armes, lunettes, casques)	- €
606 Autres achats (eau, électricité, carburant, papeterie)	4 783,53 €	706-Entrées, droits des manif. (challenges, bourse militaria)	2 250,00 €
607 Autres achats marchandise (pt outillage, aspi, cart ordi)	1 834,65 €	708-Produits d'activité (tombola buvette, repas)	260,00 €
61 - Services extérieurs	2 893,87 €	74 - Subventions d'exploitation⁶	770,00 €
611-Sous-traitance générale (pour nouveau stand)	819,41 €	741-Etat: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	100,00 €
612-redevance crédit ball (investissement et rx stand)	- €	742-CNDS : a départemental et b national	- €
613- Locations (stand+salle de bourse+salle des fêtes)	227,76 €		
615-Entretien et réparation	325,64 €	743-Régions(s): (et pays via région)	- €
616- Primes d'assurance	1 521,06 €		
618- Prestations de service (.doc, cours, stages ext.)	- €	744-Départements(s):	- €
62 - Autres services extérieurs	32 129,92 €		
621-personnel extérieur	- €	745- Intercommunalité(s):EPCI ?	- €
622-Rémunérations honoraires (avocat, architecte, notaire)	1 618,00 €	746-Commune(s): (La Rochefoucauld)	670,00 €
623-Publicité, relations publiques (affiches, radio, site...)	407,00 €		
624-Transports (bus, train...)	- €	747- Elus; député, sénateur,	- €
625-Déplacements, réception (carburant, hotel, repas noté)	474,70 €		
626-Frais postaux & télécom	865,98 €	748-Organismes sociaux	- €
627-Services bancaires, autres	188,74 €		
628-Cotisation licences (ligue, licences, cd tir 16, compétiteurs)	28 575,50 €	749 -Fonds européens	- €
63 - Impôts et taxes	330,00 €		
Impôts et taxes sur rémunérations		CNASEA-emplois aidés) et autres établissement public	- €
autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	- €	7411-Fédération française de tir et ligue	- €
Rémunération de personnel			
Charges de sociales		7412- Aides privées ponctuelles, partenaires, mécénat	- €
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	- €	75 - Autres produits de gestion courante	48 545,00 €
SACEM et droits d'auteur		756-Cotisation licences	46 495,00 €
Subventions et dons versés	- €	757- Dons manuels , legs	2 050,00 €
66 - Charges financières	1,96 €	76 - Produits financiers	18,01 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	77- Produits exceptionnels	- €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	- €	78 - Reprise sur amortissements et provisions	- €
TOTAL DES CHARGES	63 062,32 €	TOTAL DES PRODUITS	58 343,46 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	- €	87 - Contributions volontaires en nature	- €
860 Secours en nature	- €	870 - Bénévolat	- €
861-Mise à disposition gratuite, biens et prestations	- €	871- Prestations en nature	- €
864- Personnel bénévole	- €	872- dons en nature	- €
TOTAL des charges avant résultat	63 062,32 €	TOTAL des produits avant résultat	58 343,46 €
Résultat : Bénéfice (+) ou perte (-)	-4 718,86 €		
TOTAL des charges	58 343,46 €	TOTAL des produits	58 343,46 €

Budget de la saison 2023 / 2024 :

TIR SPORTIF RUPICALDIEN - Compte de résu			
Etat prévisionnel d		u 01/09/2023 au 31/08/2024	
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 - Achats	17 655,00 €	70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestation de service	13 000,00 €
601- Matières premières (Bois, sable, matériaux d'atelier)	1 500,00 €	701-Marchandises licenciés (fournitures de tir cibles...)	5 000,00 €
602- Autres fournitures (pr-ct alimentaires, pdt entretien, désherbant)	4 300,00 €	702- Autres marchandises (tee shirts, gilets, sets de table)	
604-Prestations de services (documentation, revues)	55,00 €	704 Prestations (cours & stages, journées découverte)	1 700,00 €
605 Equipements licenciés (armes, lunettes, casques, cibles...)	5 800,00 €	705 Equipements licenciés (armes, lunettes, casques)	
606 Autres achats (eau, électricité, carburant, papeterie)	4 500,00 €	706-Entrées, droits des manif. (challenges, bourse militaria)	5 400,00 €
607 Autres achats marchandise (pt outillage, aspi, cart, ord)	1 500,00 €	708-Produits d'activité (tombola buvette, repas)	900,00 €
61 - Services extérieurs	3 233,68 €	74 - Subventions d'exploitation⁶	2 000,00 €
611-Sous-traitance générale	711,00 €	741-Etat: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
612-redevance crédit ball (investissement et rx stand)		742-CNDS : a départemental et b national	
613- Locations (stand+salle de bourse+salle des fêtes)	335,00 €		
615-Entretien et réparation	500,00 €	743-Régions(s): (et pays via région)	
616- Primes d'assurance	1 687,68 €		
618- Prestations de service (.doc, cours, stages ext.)		744-Départements(s):	
62 - Autres services extérieurs	30 295,20 €		
621-personnel extérieur		745- Intercommunalité(s):EPCI ⁷	
622-Rémunérations honoraires (avocat, architecte, notaire)	1 600,00 €	746 -Commune(s): (La Rochefoucauld)	700,00 €
623-Publicité, relations publiques (affiches, radio, site...)			
624-Transports (bus, train...)		747- Elus; député, sénateur,	
625-Déplacements, réception (carburant, hotel, repas Noël)	300,00 €		
626-Frais postaux & télécom	955,20 €	748-Organismes sociaux	
627-Services bancaires, autres	160,00 €		
628-Cotisation licences (ligue, licences, cd tir 16, compétiteurs)	27 280,00 €	749 -Fonds européens	
63 - Impôts et taxes	331,00 €		
Impôts et taxes sur rémunérations		CNASEA-emplois aidés) et autres établissement public	
autres impôts et taxes	331,00 €		
64 - Charges de personnel			
Rémunération de personnel		7411-Fédération française de tir et ligue	
Charges de sociales		7412- Aides privées ponctuelles, partenaires, mécénat	1 300,00 €
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	- €	75 - Autres produits de gestion courante	52 000,00 €
SACEM et droits d'auteur		756-Cotisation licences	52 000,00 €
Subventions et dons versés		757- Dons manuels , legs	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	18,00 €
67 - Charges exceptionnelles	15 000,00 €	77- Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	66 514,88 €	TOTAL DES PRODUITS	67 018,00 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	- €	87 - Contributions volontaires en nature	- €
860 Secours en nature		870 - Bénévolat	- €
861-Mise à disposition gratuite, biens et prestations		871- Prestations en nature	- €
864- Personnel bénévole		872- dons en nature	- €
TOTAL des charges avant résultat	66 514,88 €	TOTAL des produits avant résultat	67 018,00 €
Résultat : Bénéfice (+) ou perte (-)	503,12 €		
TOTAL des charges	67 018,00 €	TOTAL des produits	67 018,00 €

Deux contrôleurs aux comptes avaient été désignés :

- Mr Jordan DAVID
- Et Mr Alain BROUSSARD.

Mr Alain Broussard ayant seul pu consulter les comptes, mais absent à la seconde convocation (excusé), notre Trésorier lit son rapport et propose et propose à l'assemblée de donner quitus au trésorier.

Le rapport financier est mis aux voix. Personne ne demande le vote à bulletin secret aucune voix contre, aucune abstention, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

V. Fixation du montant des cotisations de la prochaine saison 2024/2025, vote.

Il est proposé de rester sur le même tarif qu'aujourd'hui.

Cette proposition est mise aux voix. Personne ne demande le vote à bulletin secret aucune voix contre, aucune abstention, cette mesure est adoptée à l'unanimité.

VI. Désignation des vérificateurs aux comptes et vote.

Le secrétaire demande si des volontaires veulent devenir vérificateur aux comptes. Alain Broussard est reconduit après consultation de l'assemblée.

VII. Les orientations pour l'année à venir.

- Le club est en train de se doter du nécessaire pour les entraînements TAR petits et gros calibres. Une information est faite sur le fait que des personnes référentes ont été nommées pour l'encadrement.
- Mise en place d'un dispositif « Cibles couleurs » adultes.
- Le propriétaire du bois, avec qui on avait passé un accord depuis quelques temps déjà souhaite que l'on fasse l'opération avant la fin de l'année, pour l'euro symbolique.
- Demande de devis pour l'isolation sonore.
- Une commission va être désignée pour un audit RGPD au sein du stand.
- Une commission va être désignée pour refaire un « Livret d'accueil » pour le stand.
- Annonce - Bourses aux armes
- Annonce d'une éventualité de création de set de table.

VIII. Questions diverses.

Il est rappelé :

- Location des armes 5€ (sauf école de tir).
- Droit d'entrée de 50 € pour les nouveaux adhérents au club.

Aucune question n'est soulevée.

IX. Levée de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisée, le Président remercie l'Assemblée de sa présence et clôture la séance à 22h30.

Le Président

Le secrétaire